



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 16

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY
M. Pierre PRIBETICH	M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	Mlle Stéphanie MODDE
Mme Colette POPARD	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Rémi DETANG	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Jean-Patrick MASSON	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. José ALMEIDA	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. François DESEILLE	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard DUPIRE	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEVRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT		M. Philippe BELLEVILLE.

### *Membres absents :*

M. Roland PONSAA	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Philippe GUYARD	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Gilles TRAHARD	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

### **OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - SCIC Habitat Bourgogne :  
acquisition-amélioration d'un logement PLAi, 29 rue François Pompon à  
Marsannay-la-Côte**

SCIC Habitat Bourgogne va réaliser l'acquisition-amélioration d'un logement individuel situé 29 rue François Pompon à Marsannay-la-Côte, financée au titre de la délégation 2009 de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, SCIC Habitat Bourgogne, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de 21 500 € représentant 11,56 % du coût prévisionnel TTC (186 000 €).

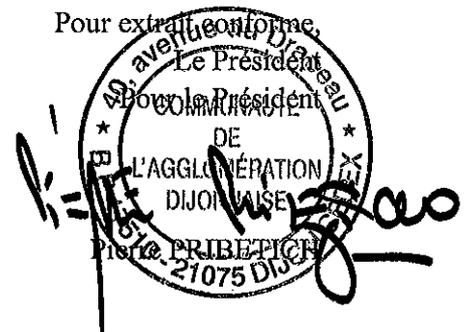
Il est précisé que le financement de ce programme repose sur le concours financier du Conseil Général, ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer à SCIC Habitat Bourgogne – 41 avenue Françoise Giroud – BP 30428 – 21004 DIJON cedex-**, pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement individuel (PLAi), situé 29 rue François Pompon à Marsannay-la-Côte, **une subvention d'un montant de 21 500 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat Bourgogne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Convocation envoyée le 18 juin 2010  
Publié le 25 juin 2010  
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

28 JUIN 2010

